

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- Nom du produit : GRAISSE SILICONE
- Code produit : GR-SIL
- Forme du produit : mélange
- Types de produit : Lubrifiants et additifs
- Fournisseur
Nom/raison sociale : BRD INDUSTRY
: 7 rue de la Fontaine
: 33370 Artigues-près-Bordeaux
: FRANCE
Téléphone : 33 (0)6 64 38 86 26
Mail : brd.industry@gmail.com

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- Usage principal : Utilisation professionnelle/industrielle
- Mélange : Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'annexe II de REACH

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

- **Classification de la substance ou du mélange selon le règlement CE N°1272/2008(CLP) :** Non classé
- **Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement :** Pas d'informations complémentaires disponibles
- **Etiquetage selon le règlement CE N°1272/2008 (CLP) :**
 - Conseils de prudence : P102 – Tenir hors de portée des enfants
 - Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable
 - Avertissement tactile : Non applicable
- **Autres dangers :** Pas d'informations complémentaires disponibles

4. PREMIERS SECOURS

- **Général :** Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- **Inhalation :** S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
- **Contact avec la peau :** Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
- **Après contact oculaire :** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- **Après ingestion :** NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'informations complémentaires disponibles
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :** traitement symptomatique

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- **Moyens d'extinction appropriés :** poudre sèche ; sable ; dioxyde de carbone

- **Moyens d'extinction non appropriés** : ne pas utiliser d'agents d'extinction contenant de l'eau.
- **Dangers spécifiques** :
 - Réactivité en cas d'incendie : Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition.
 - Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.
- **Conseil aux intervenants/pompiers** :
 - Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
 - Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
 - Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- **Précautions individuelles** :
 - *Mesures générales* = Évacuer la zone. Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Les épandages peuvent être glissants. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
 - *Non-secouristes* = Pas d'informations complémentaires disponibles
 - *Secouristes* = Pas d'informations complémentaires disponibles
- **Précautions pour la protection de l'environnement** : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- **Méthode et matériel de confinement et de nettoyage** :
 - Pour la rétention : Recueillir le produit à l'aide d'une matière absorbante
 - Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Nettoyer dès que possible tout épandage, en récoltant au moyen d'un produit absorbant.
 - Autres informations : Les épandages peuvent être glissants.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** :
 - *Précautions à prendre pour une manipulation sans danger* = Ne pas manger, boire ni fumer en manipulant ce produit
 - *Mesures d'hygiène* = Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.
- **Conditions de stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** :
 - *Mesures techniques* = Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
 - *Conditions de stockage* = Stocker dans un récipient fermé. Conserver à l'abri du gel.
 - *Chaleur et source d'ignition* = Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition.
 - *Informations sur le stockage en commun* = Conserver à l'écart de : Agents oxydants. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
 - *Lieu de stockage* = Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un endroit sec.
 - *Prescriptions particulières concernant l'emballage* = Conserver dans l'emballage d'origine.
- **Utilisation finale particulière** : pas d'informations complémentaires disponibles

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- **Paramètres de contrôle** :
 - *Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle* : 10mg/m3 (VME)
- **Contrôles de l'exposition** :
 - *Protection des mains* = Caoutchouc nitrile. EN 374
 - *Protection oculaire* = Lunettes bien ajustables. EN 166
 - *Protection de la peau et du corps* = Porter un vêtement de protection approprié
 - *Protection des voies respiratoires* = Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable

- *Symbole de l'équipement de protection individuelle =*



9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique : Liquide.
- Apparence : Graisse. Pâte
- Couleur : Aucune donnée disponible.
- Odeur : Aucune donnée disponible.
- Seuil olfactif : Pas disponible
- pH : Aucune donnée disponible
- Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible.
- Point de fusion : Aucune donnée disponible.
- Point de congélation : Aucune donnée disponible.
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible.
- Point d'éclair : >250°C
- Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible.
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible.
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible.
- Pression de vapeur : Aucune donnée disponible.
- Densité relative de vapeur à 20°C : Aucune donnée disponible.
- Densité relative : Aucune donnée disponible.
- Masse volumique : 1,03g/cm³ (20°C)
- Solubilité : Aucune donnée disponible.
- Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible.
- Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible.
- Viscosité, dynamique: Aucune donnée disponible.
- Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif
- Propriétés : Aucune donnée disponible
- Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible
- Autres informations : pas d'informations complémentaires disponibles

10. STABILITE ET REACTIVITE

- Réactivité : Stable dans les conditions normales d'emploi
- Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales d'emploi.
- Possibilité de réactions dangereuses : Non établi
- Conditions à éviter : Chaleur ; flamme nue ; étincelles ; eau, humidité ; gel
- Matières incompatibles : Oxydants forts.
- Produits de décomposition dangereux : Hydrocarbures ; Dioxyde de carbone ; Monoxyde de carbone.
La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité aiguë (orale, cutanée, inhalation) : non classé

| Dimethyl siloxane (63148-62-9) | |
|---|-------------------------|
| DL50 orale rat | > 5000 mg/kg (OCDE 401) |
| DL50 cutanée rat | > 2000 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | > 50000 mg/kg |
| CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h) | 0,139 mg/l/4h |

- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

- Cancérogénicité : Non classé
- Toxicité pour la reproduction : Non classé
- Toxicité spécifique pour certains organismes (exposition unique) : Non classé
- Toxicité spécifique pour certains organismes (exposition répétée) : Non classé
- Danger par aspiration : Non classé

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Toxicité : non classé

| Dimethyl siloxane (63148-62-9) | |
|---------------------------------------|----------------------------|
| CL50 poisson 1 | > 10000 mg/l (OCDE 203) |
| CE50 Daphnie 1 | > 1000 mg/l (OCDE 202 24h) |

- Persistance et dégradation : Pas d'informations complémentaires disponibles
- Potentiel de bioaccumulation : Pas d'informations complémentaires disponibles
- Mobilité dans le sol : Pas d'informations complémentaires disponibles
- Résultats des évaluations PBT et vPvB : Pas d'informations complémentaires disponibles
- Autres effets néfastes : Ne pas rejeter le produit dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Méthodes de traitement des déchets :
 - Méthodes de traitement des déchets = Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale
 - Recommandations pour l'élimination des eaux usées = Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.
 - Recommandations pour le traitement du produit / emballage : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur
 - Indications complémentaires = Vider complètement les emballages avant élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides
 - Ecologie - déchets = Ne pas rejeter le produit dans l'environnement
 - Code catalogue européen des déchets (CED) = 12 01 12* - déchets de cires et graisses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Par voies terrestres (ADR) : Non concerné.
- Par voies ferroviaires (RID) : Non concerné.
- Par voie maritime (IMDG) : Non concerné.
- Par voie aérienne (OACI/ATA) : Non concerné.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Réglementation UE :
 - Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH N'est pas sur la liste candidate REACH
 - Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
 - Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
 - Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
 - Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants
 - Autres informations, restrictions et dispositions légales : Liste Candidate UE (SVHC)

- Directives nationales :
 - France, maladies professionnelles : RG 36 - Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse
- Evaluation de la sécurité chimique : Pas d'informations complémentaires disponibles

16. AUTRES INFORMATIONS

- Date d'émission de la fiche : 24 janvier 2021

« Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.